



INDRE-ET-LOIRE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°37-2021-04015

PUBLIÉ LE 13 AVRIL 2021

Sommaire

Préfecture d'Indre et Loire /

37-2021-04-06-00004 - Arrêté portant modification de la liste des conseillers
du salarié (1 page)

Page 3

37-2021-04-12-00002 - DECISION REGIONALE RELATIVE A
L'ORGANISATION DES INTERIMS DES AGENTS DE CONTROLE DE
L'INSPECTION DU TRAVAIL DE LA DDETS (2 pages)

Page 5

Préfecture d'Indre et Loire

37-2021-04-06-00004

Arrêté portant modification de la liste des
conseillers du salarié

Direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités

ARRÊTÉ portant modification de la liste des conseillers du salarié

La préfète d'Indre-et-Loire, Chevalier de l'ordre national du Mérite

Vu les articles L 1232-4 et L1232-7 du Code du Travail,

Vu l'article L 1237-12 du Code du Travail,

Vu les articles D 1232-4 à D 1232-12 du Code du Travail,

Vu l'arrêté en date du 22 octobre 2020 fixant la liste départementale des conseillers du salarié pour le mandat 2020- 2023,

Vu l'arrêté du ministre de l'intérieur du 22 mars 2021 portant nomination de M. Xavier GABILLAUD dans ses fonctions de direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités d'Indre et Loire pour une durée de quatre ans à compter du 1^{er} avril 2021,

Vu l'arrêté de la préfète d'Indre et Loire en date du 1^{er} avril 2021 donnant délégation de signature au directeur départemental de l'emploi, du travail et des solidarités d'Indre et Loire,

Vu la décision du 1^{er} avril 2021 donnant délégation de signature aux agents de la direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités,

Considérant le mail reçu le 19 janvier 2021 du syndicat FO nous demandant l'ajout de M. PAPOT Thierry et le mail du 19 mars nous demandant de remplacer Madame DEWITTE Aurélie par M. DUCHATEAU Grégoire ;

Considérant le mail reçu le 22 mars 2021 du syndicat SOLIDAIRES 37 nous demandant de faire le changement d'adresse de M. FIRMIN Jean Luc ;

ARRETE

ARTICLE 1er : M. PAPOT Thierry et M. DUCHATEAU Grégoire sont désignés comme conseillers du salarié.

ARTICLE 2 : Le présent arrêté est susceptible, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication de faire l'objet :

- d'un recours gracieux devant la préfète d'Indre-et-Loire ;
- d'un recours hiérarchique devant le ministre de [intitulé du ministère] ;
- d'un recours contentieux devant le tribunal administratif d'Orléans – 28, rue de la Bretonnerie – 45057 Orléans Cedex 1 par voie postale ou par voie dématérialisée via « télécours citoyen » accessible sur le site Internet www.telerecours.fr.

ARTICLE 3 : Mme la Secrétaire générale de la préfecture d'Indre-et-Loire, M. Directeur Départemental de l'Emploi, du Travail et des Solidarités d'Indre-et-Loire, Mmes et MM. les Maires des communes d'Indre-et-Loire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Tours, le 6 avril 2021

Pour la Préfète et par délégation

Pour le directeur départemental et par délégation,

Bruno ROUSSEAU

Responsable de l'Unité de Contrôle Sud

Préfecture d'Indre et Loire

37-2021-04-12-00002

DECISION REGIONALE RELATIVE A
L'ORGANISATION DES INTERIMS DES AGENTS
DE CONTROLE DE L'INSPECTION DU TRAVAIL
DE LA DDETS

Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités du Centre Val de Loire

DÉCISION relative à l'organisation des intérim des agents de contrôle des sections d'inspection du travail des Unités de Contrôle de la Direction départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités d'Indre-et-Loire

Le directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités du Centre-Val de Loire

VU le Code du Travail, notamment ses articles R.8122-3 et suivants ;

VU le décret n°2020-1545 du 9 décembre 2020 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités, des directions départementales de l'emploi, du travail et des solidarités et des directions départementales de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations ;

VU la décision du 1er avril 2021 du directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de la région Centre-Val de Loire portant localisation et délimitation des unités de contrôle et des sections d'inspection au sein de ces unités de contrôle ainsi que leurs champs d'intervention sectoriels et thématiques,

VU la décision du 6 avril 2021 du directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de la région Centre-Val de Loire concernant l'affectation des agents de contrôle de l'inspection du travail au sein des Unités de Contrôle de l'Unité Départementale d'Indre-et-Loire ;

DÉCIDE

ARTICLE 1 : L'intérim des sections 7 et 4 de l'Unité de Contrôle Nord et 19 de d'Unité de Contrôle Sud est assuré comme suit jusqu'au 30 juin 2021 inclus:

Unité de Contrôle NORD

Section 7 : TOURS Sud :

- au nord par la rue Salengro, la rue Grécourt, la rue Blaise Pascal, la rue de Nantes, la place du Général Leclerc,
 - à l'est par la rue Edouard Vaillant,
 - au sud par l'avenue du Général de Gaulle, la venue de Grammont, le boulevard Winston Churchill,
 - à l'ouest par la rue Auguste Chevallier, le boulevard Thiers, la rue Giraudeau,
- ↳ M. Pierre BORDE, inspecteur du travail.

- CHU Bretonneau (SIRET 26370018900016) : Mme Élise SAWA, inspectrice du travail.

Section 4 : Tours Est :

- au nord par le boulevard Heurteloup,
 - à l'est par la limite communale de Saint Pierre des Corps,
 - au sud par le Boulevard Richard Wagner,
 - à l'ouest par l'avenue de Grammont, l'avenue du Général De Gaulle la rue Edouard Vaillant, la place du Général Leclerc,
- ↳ M. Olivier PÉZIERE, inspecteur du travail.

Section 4 : Tours Nord-Est :

- au nord par l'avenue André Maginot, la limite communale de Parçay-Meslay,
 - à l'est par la limite communale de Rochecorbon,
 - au sud par la Loire,
 - à l'ouest par la limite communale de Saint Cyr sur Loire,
- ↳ Mme Florence FLEISCHEL, inspectrice du Travail

et les communes de Chançay, Neuillé-le-Lierre, Noizay, Vernou-sur-Brenne.

↳ Mme Florence FLEISCHEL, inspectrice du Travail

↳

Unité de Contrôle SUD

Section 19 : Tour Val de Cher :

- au Nord par le boulevard Winston Churchill, le boulevard Richard Wagner, l'avenue Jacques Duclos de Saint-Pierre-des-Corps,
 - à l'Est par la limite communale de Saint-Pierre-des-Corps,
 - au Sud par les limites communales de Saint-Avertin, de Chambray-les-Tours et de Joué-les-Tours,
 - à l'Ouest par la route des Deux Lions, l'avenue Jean Portalis, le Cher et le Pont Saint Sauveur.
- Le quartier 2 lions Gloriette,
- ↳ M. Gaël VILLOT, inspecteur du travail.

- Le reste de Tours Val de Cher : Mme Gaëlle LE BARS, inspectrice du travail.

- Partie Sud du département :

Abilly	Ciran	Mouzay
Barrou	Civray-sur-Esves	Neuilly-le-Brignon
Betz-le-Château	Cussay	Paulmy
Bossay-sur-Claise	Descartes	Le Petit-Pressigny
Bossée	Esves-le-Moutier	Preuilly-sur-Claise
Bournan	Ferrière-Larçon	Saint-Flovier
Boussay	Le Grand-Pressigny	Saint -Senoch
La Celle-Guénand	La Guerche	Tournon-Saint-Pierre
Chambon	Ligueil	Varennes
La Chapelle-Blanche-Saint-Martin	Louans	Vou
Charnizay	Le Louroux	Yzeures-sur-Creuse
Chaumussay	Manthelan	

↳ Mme Sandrine PETIT, inspectrice du travail

ARTICLE 2 : le directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités du Centre-Val de Loire et le directeur départemental de l'emploi, du travail, et des solidarités de l'Indre-et-Loire sont chargés de l'application de la présente décision qui sera publiée aux recueils des actes administratifs de la préfecture de région et de la préfecture d'Indre-et-Loire.

Fait à Orléans, le 12 avril 2021

Le directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail
et des solidarités du Centre-Val de Loire,
Pierre GARCIA